

CONTRÔLE ET RESPONSABILITÉ DES CERTIFICATEURS



CONTRÔLE

- ▶ Honorabilité des dirigeants des organismes certificateurs
- ▶ Respect continu des critères d'enregistrement de la certification
- ▶ Garantie de l'intégrité physique et morale des candidats
- ▶ Conformité de l'information délivrée au public aux critères d'enregistrement

SANCTIONNE

Si manquements caractérisés au terme de la procédure



LE CERTIFICATEUR EST RESPONSABLE

RETRAIT OU SUSPENSION

DU RNCP OU DU RS
DE LA OU DES CERTIFICATIONS



- ▶ Il met en place une procédure de contrôle adaptée
- ▶ Il formalise des exigences

Des anomalies quant aux exigences de France Compétences peuvent être détectées au niveau du réseau de partenaires du certificateur



RÉSEAU DE PARTENAIRES (1)
JURY D'ÉVALUATION (2)

PROCÉDURE DE CONTRÔLE DES CERTIFICATEURS PAR FRANCE compétences



FRANCE
compétences

**DOUTES
OU SIGNALEMENTS**

**DROIT DE
COMMUNICATION**
demande de pièces
& documents justificatifs

**RAPPORT
D'OBSERVATIONS**
en vue d'échanges

*30 jours minimum
pour présenter des
observations et être
entendu*

SI MANQUEMENTS

- ▶ Mise en demeure de se mettre en conformité
60 jours minimum pour se mettre en conformité

SI MANQUEMENTS À LA CONDITION D'HONORABILITÉ OU ATTEINTES GRAVES À L'INTÉGRITÉ DES CANDIDATS

- ▶ Avis de la commission de la certification professionnelle

SI NON MISE EN CONFORMITÉ



(1) Un organisme habilité par le certificateur pour préparer à acquérir sa certification et/ou organiser l'évaluation.

(2) Jury d'évaluation : entité collégiale chargée d'évaluer les candidats en vue de l'acquisition de la certification.